



7 Rue du Dr Alexis Carrel, 55100 Verdun
fsu55@fsu.fr

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Département de la Meuse
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC

Verdun, le 15 novembre 2022

Objet : tarifs de la restauration scolaire dans les collèges meusiens

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Les politiques publiques locales et nationales menées depuis des années ont fait perdre son attractivité à la Fonction Publique. Ainsi dans notre département, nous constatons que beaucoup de postes sont difficiles à pourvoir dans nos établissements scolaires. Des postes restent encore non pourvus en ce début novembre.

Pour la FSU, la dégradation des conditions de travail de tous les personnels et la faiblesse des salaires ont largement contribué à ces difficultés de recrutement qui ont un impact considérable sur le fonctionnement des établissements scolaires et in fine sur les conditions d'apprentissage des élèves. Pour ne rien arranger, nous vivons diverses crises qui ont pour effet une forte inflation.

Dans ce contexte s'est tenu le 8 novembre 2022 un Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de la Meuse. A cette occasion, le Conseil Départemental nous a annoncé avoir décidé (le 21 octobre 2022) une augmentation (effective au 1^{er} janvier 2023) des tarifs de la restauration scolaire dans les collèges. Elle serait de 12 % pour les élèves, ce qui est déjà sensible.

Le conseil départemental dit vouloir faire un effort pour « ses personnels » qui travaillent dans les collèges, mais refuse de le faire pour ceux qui dépendent de l'état. Belle solidarité ! Ainsi l'augmentation du tarif de la cantine serait de 132% pour certains personnels, en l'occurrence ceux aux plus faibles salaires, et de 58 % pour les autres. Un-e AESH rémunéré-e environ 760€ par mois ne pourra plus se permettre de manger à la cantine. Les autres personnels aux plus bas salaires (AED ou contractuels par exemple) seront dans la même situation. Il est certain que l'augmentation votée par le Conseil Départemental contribuera, à sa mesure, à accentuer les difficultés de recrutement des personnels contractuels dans le département.

Nous déplorons la façon de faire du conseil départemental, en particulier le fait qu'aucun document relatif aux tarifs de la restauration dans les collèges ne soit parvenu aux membres du CDEN préalablement à la réunion de l'instance. Aucun document sur table le jour du CDEN mais seulement un document peu lisible rapidement projeté sur un mur. C'est une façon curieuse de traiter certains sujets et d'établir un dialogue. Nous le déplorons.

Par ailleurs, lors du CDEN les élus présents n'ont pas semblé à l'écoute de ce que les représentants des personnels avaient à dire. Au contraire nous avons entendu des propos « anti-enseignants » et « anti-éducation nationale » de la part de certains conseillers départementaux.

La stupéfaction et la colère montent dans les collèges Meusiens : les personnels « Éducation Nationale » et ceux relevant du conseil départemental sont solidaires. La fréquentation de la restauration crée une cohésion et contribue au bon fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil départemental doit revoir sa position. La FSU Meuse se tient à votre disposition et souhaiterait vous rencontrer pour échanger à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Kévin Quenescourt
Sébastien Wagner
co-secrétaires départementaux de la FSU 55

Copie à M. Dickelé, IA-DASEN de la Meuse